COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 Juin 2022 à 18 h

<u>Présents</u>: Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Régis DUCHAMP, Marie-Odile LAFFONT, Cyriaque PETITJEAN, Christian TOMAS, Françoise VIGNE, Catherine VINSON.

Procurations: Cécile DEBARD, Jonas NOYER, Eric PIZOT.

Absente: Dominique PERENO

Secrétaire de séance : Sylviane BOISSY

Le compte rendu de la réunion du 13 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1. Avis sur le projet arrêté du SCoT du Syndicat Mixte Centre Ardèche.

Après la projection d'une vidéo présentant le travail du SYMCA sur l'élaboration du projet SCoT arrêté à ce jour, Monsieur le Maire soumet l'approbation de ce projet arrêté au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, émet un avis favorable sur le projet arrêté du Scot Centre Ardèche. Cet avis favorable reste conditionné au respect, jusqu'au terme de la procédure, du projet politique élaboré par les élus, en particulier l'ambition démographique, le développement économique, la sobriété foncière et l'enveloppe urbaine concertée qui en découle.

2. <u>Demande de révision du contrat de débroussaillement</u>.

La Société S.M.B. Maçonnerie, avec laquelle la municipalité a signé une convention de débroussaillement, demande une révision de celle-ci suite à l'augmentation du coût des carburants. Le surcoût étant de 25€ du km représente une augmentation de 10% du tarif actuel, il a été précisé que ce prix pourrait être revu à la baisse s'il y avait une diminution des prix des carburants.

La révision de la convention avec l'entreprise SMB est acceptée à l'unanimité des présents et des représentés.

3. Demande d'acquisition d'une parcelle communale.

Suite au manque de précision sur cette parcelle, la décision est reportée au prochain conseil municipal.

4. Avis sur l'adoption de la M57 au 1er janvier 2023.

La M57 est un nouveau référentiel budgétaire et comptable des collectivités territoriales. Avec l'accord de la Trésorerie, Monsieur le Maire propose l'adoption volontaire de ce nouveau référentiel, au 1^{er} janvier 2023, sans attendre l'obligation légale qui en sera faite au 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et des représentés la proposition.

5. <u>Délibération pour remboursement de frais avancés par un élu.</u>

Madame Sylviane BOISSY Adjointe a dû avancer la somme de 17,05€ pour l'envoi postal d'un colis pour le retour de l'ancien défibrillateur du stade remplacé par un nouveau. Monsieur le Maire propose le remboursement de ces frais. Le conseil accepte à l'unanimité des présents et des représentés.

6. Communications:

- Proposition de modification de l'arrêté municipal n° 2021-061 du 23 juillet 2021 concernant le stationnement.

L'article 3 de l'arrêté du 23 juillet 2021 sur le stationnement dans le village sera modifié de la façon suivante : l'arrêt toléré 10 minutes sera remplacé par un arrêt 20 minutes de 7 heures à 19 heures avec un stationnement autorisé la nuit.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents et des représentés.

- A la demande de Monsieur MOULEYRE au quartier de La Valette un bornage amiable devrait être effectué sur les parcelles A430 et 439 limitrophes d'un chemin rural.
- L'association « LA ST MARTINOISE » a adressé ses remerciements à la mairie pour sa participation financière aux frais de chauffage de l'église.

La séance est levée à 20 h.